c n a h e s

supplément de la lettre

Conservatoire National des Archives et de l'Histoire de l'Education spécialisée et de l'Action Sociale

Supplément du n°45 juin - 2013

« de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins »

Handicapés Mèchants

journal des Comités de lutte des Handicapés

n° 1 Bis

janvier 7

2 frs

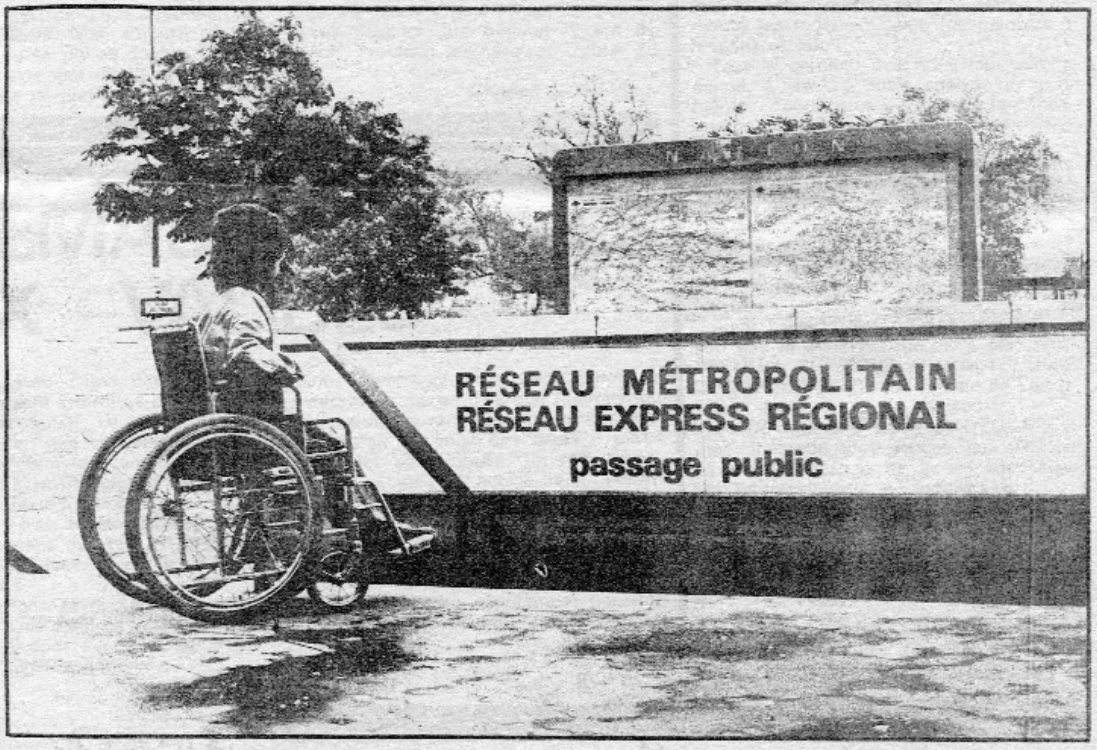

l'autonomie : c'est la suppression de toutes ces barrieres

CHARTE DE REVENDICATION C.L.H. en dernière page

LOI D'ORIENTATION en page sept

Pour amorcer nos réflexions pour les journées nationales qui se dérouleront à Lyon l'année prochaine sur l'histoire du handicap, nous avons décidé de commencer par un clin d'oil provocateur. Mais attention ! Ce n'est pas un canular, le journal ***Handicapés méchants*** a réellement existé dans la veine des revues contestataires des années 1970 (*Garde fous*, *Psychiatrisés en lutte*, *Journal des prisonniers*, *Champ social*, *Tankonalasanté*, *Les révoltes logiques*…).

Après avoir été un supplément de *Front libertaire*, le journal apparaît sous cette appellation d'***Handicapés méchants*** de façon autonome en janvier 1974. Il se veut l'expression d'un collectif d'usagers qui prend le nom de «comités de lutte des handicapés», dont le premier siège social est à Paris dans le 20ème arrondissement.

Ces comités se proclament fièrement comme la seule association d'handicapés ne recevant aucune subvention de l'Etat et s'insurgent contre l'exploitation de l'image charitable du «pauvre handicapé» en vue de quêtes nationales coordonnées notamment par l'Association des Paralysés de France (APF), qu'ils tentent systématiquement de saboter, ou à visées électorales. Il s'agit au départ avant tout d'un groupe de revendications et d'actions directes qui rassemblent des handicapés moteurs et cérébraux : ils proposent l'occupation des salles de cinémas qui refusent l'accès aux fauteuils roulants et entendent faire de même dans les grands magasins, les théâtres, les bibliothèques…

Ils dénoncent les soi-disant politiques d'intégrations qui donnent tout pouvoir aux patrons et aux entreprises de sous-traiter des «usines-ghettos d'handicapés» ainsi que l'inaccessibilité des moyens de transport en commun (bus et métro).

Ils critiquent l'hypocrisie et les incohérences de la fameuse Loi d'orientation dite en leur faveur qu'ils qualifient de «Un pas en avant, combien en arrière ?». Les Centres d'adaptation par le travail (CAT), les ateliers protégés (qu'ils dénomment : «usines interdites aux valides») et les centres dits de rééducation sont présentés comme autant de lieux de ségrégation, les handicapés privés des droits élémentaires, du droit du travail, y étant maintenus en état de dépendance. Ils se moquent enfin de l'effet d'annonce d'une scolarité pour tous, alors qu'il n'y a aucune politique d'aménagement des locaux existants prévue. Prises de parole pirates lors de débats télévisés, manifestations multiples, intervention intempestive dans l'hémicycle de la chambre des députés avec pluie de tracts, occupations de l'immeuble de l'APF, les actions se multiplient avec comme mise en garde :

«**Un handicapé méchant, ça mord !**»

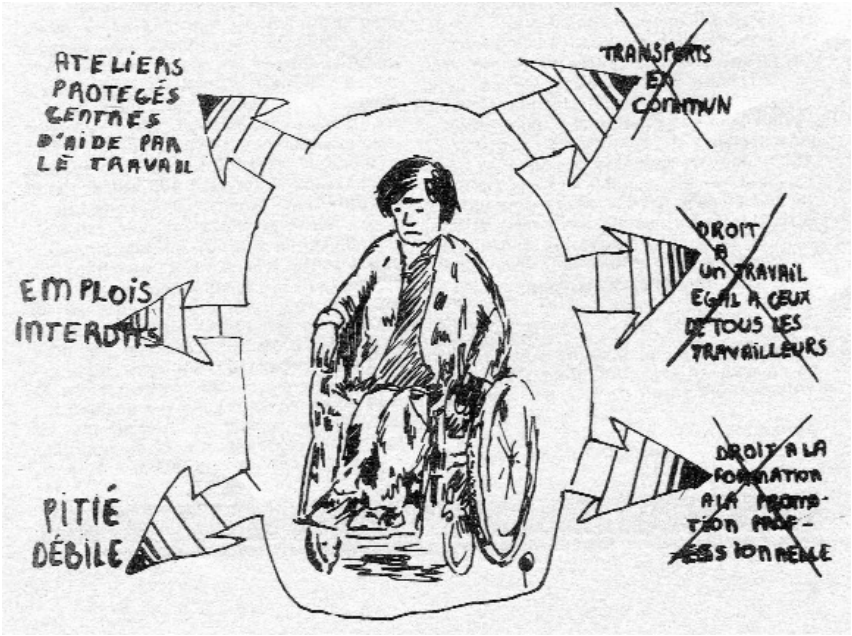

COMMENT LA SOCIETE PRODUIT L'HANDICAP

charte de revendication c.l.h.

Enseignement

1. Droit à l'enseignement pour tous les handicapés, au même titre que tous les enfants, les jeunes et les adultes, ce qui exige une lutte immédiate et systématique contre l'enseignement qui produit des rapports de hiérarchie de normalisation, de sélection, de compétition en vue de perpétuer les nouveaux exploités et cadres dont le système capitaliste a besoin pour dominer.
2. Droit immédiat à l'enseignement obligatoire de TOUS les handicapés en milieu « normal » (écoles, lycées, facs) ce qui sous-entend la mise en place des moyens nécessaires à l'adaptation de l'Education nationale aux handicapés.
3. Gratuité de l'enseignement pour tous, valides ou non. (De la maternelle à la fin des études.)

— Aménagement et accessibilité de tous les établissements (de la maternelle, jusqu'à la fin des études) ;

— Suppression à court terme de tous les établissements « dits spécialisés » qui n'ont pour but que d'infantiliser, d'exclure, de surexploiter, de sous-qualifier les étudiants, les travailleurs handicapés ;

— Orientation libre et choisie par les intéressés ;

— Bourses répondant aux besoins des handicapés étudiants.

Amendement

Un amendement a été adopté, sur le préambule de la charte de revendication parue dans le numéro 1 de janvier 1975.

Il est écrit que notre lutte rejoint celle de TOUTE la classe ouvrière et nous sommes **tous** d'accord sur ce point.

Mais nous ne sommes pas tous d'accord pour dire que les objectifs que nous poursuivons ne peuvent être atteint « que par la prise du pouvoir par le prolétariat et ses alliés ».

Au sein du CLH, des militants de tendances politiques différentes luttent ensemble, et, nous supprimons donc cette phrase parce qu'elle est l'expression d'une seule de ces tendances.

Charte de revendication CLH

1. Droit à l'enseignement pour tous les handicapés, au même titre que tous les enfants, les jeunes et les adultes, ce qui exige une lutte immédiate et systématique contre l'enseignement qui produit des rapports de hiérarchie, de normalisation, de sélection, de compétition en vue de perpétuer les nouveaux exploités et cadres dont le système capitaliste a besoin pour dominer.
2. Droit immédiat à l'enseignement obligatoire de TOUS les handicapés en milieu «normal» (écoles, lycées, facs) ce qui sous-entend la mise en place des moyens nécessaires à l'adaptation de l'Education nationale aux handicapés.
3. Gratuité de l'enseignement pour tous, valides ou non, (de la maternelle à la fin des études.)
   - Aménagement et accessibilité de tous les établissements (de la maternelle la fin des études) ;
   - Suppression à court terme de tous lesétablissements «dits spécialisés» qui n'ont pour but que d'infantiliser, d'exclure, de surexploiter, de sous-qualifier les étudiants, les travailleurs handicapés ;
   - Orientation libre et choisie par lesintéressés ;
   - Bourses répondant aux besoins des handicapés étudiants.

Amendement

Un amendement a été adopté sur le préambule de la charte de revendication parue dans le n°1 de janvier 1975.

Il est écrit que notre lutte rejoint celle de TOUTE la classe ouvrière et nous sommes tous d'accord sur ce point.

Mais nous ne sommes pas tous d'accord pour dire que les objectifs que nous poursuivons ne peuvent être atteint (sic) «*que par la prise du pouvoir par le prolétariat et ses alliés*».

Au sein du CLH, des militants de tendances politiques différentes luttent ensemble, et, nous supprimons donc cette phrase parce qu'elle est l'expression d'une seule de ces tendances.